	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-159

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-159

**Partenariat de Bordeaux Métropole/Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) -
Subvention annuelle - Décision - Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) est une association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 2007. Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs à l'initiative de la création de l'association. Son périmètre géographique couvre la Métropole et le territoire girondin. Elle appartient au réseau européen FLAME, fédération des agences locales de l'énergie.

Le projet initié et conçu par l'ALEC, conforme à son objet statutaire, consiste à apporter information, conseil et expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions.

1. Le programme 2023

L'ALEC décline annuellement un programme d'actions en trois axes : connaître, agir et rassembler. Les thématiques abordées sont multiples et permettent d'apporter aux collectivités territoriales et à leurs groupements, une expertise lors des phases de démarrage ou de préfiguration des politiques publiques et de planification territoriale en matière d'énergie et de climat. Plus particulièrement, en 2023, l'ALEC accompagnera Bordeaux Métropole au travers du programme suivant :

Axe 1 : CONNAITRE LE TERRITOIRE

- Actualiser le bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux (2010-2022) ;
- Fournir aux communes métropolitaines volontaires un bilan énergétique simplifié de premier niveau ;
- Contribuer à l'élaboration de l'Observatoire territorial de la transition, en collectant des données quantitatives et qualitatives ;
- Actualisation des données de consommation et de production du bois-énergie du territoire et apport de connaissances complémentaires (production, typologie, origine, consommation) ;
- Actualiser les indicateurs territoriaux du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et de la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique[®] et réaliser une plaquette de communication ;

- Mettre à jour les données relatives à la convention des Maires ;
- Identifier les sujets convergents avec les territoires voisins, sur un principe de réciprocité ;
- Contribuer à l'élaboration du schéma directeur de l'énergie de Bordeaux Métropole, principalement par la fourniture de données énergétiques territoriales ;
- Poursuivre le travail de structuration des données énergétiques récupérées auprès des gestionnaires de réseaux pour alimenter le système d'information géographique de la planification énergétique territoriale ;
- Participer aux travaux de mise en place d'une structure de compensation carbone.

Axe 2 : AGIR

- Massifier la rénovation énergétique des copropriétés :

L'ALEC affectera 1,3 Emploi à temps plein (ETP) à cette mission qui s'articule selon une volonté de complémentarité des actions avec l'activité de l'Espace France Rénov dédié aux copropriétés de la métropole bordelaise. En ce sens, cette mission s'étendra sur un éventail de tâches non finançables par le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) sur 2 axes principaux :

- Proposer des éléments de solution pour les projets en copropriétés dont les critères de réalisation ne sont pas éligibles à l'accompagnement du SARE,
- Assurer auprès des services de Bordeaux Métropole un appui et une contribution dans la structuration, l'animation, l'observation concertée des dispositifs mis en œuvre en faveur de la rénovation des copropriétés de la métropole bordelaise.

Les 1,3 ETP viendront ainsi mettre en œuvre des actions visant à mobiliser de nouvelles copropriétés, orienter vers l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour initier des projets de rénovation globale et performante, guider les copropriétés sur la phase « amont » du parcours de rénovation et accompagner Bordeaux Métropole dans le cadre de dispositifs spécifiques de la politique de l'Habitat et dans l'activité de la plateforme Ma Rénov Bordeaux Métropole.

Axe 3 : RASSEMBLER

- Animer des groupes d'échanges réunissant les acteurs de l'énergie du territoire et les bailleurs sociaux ;
- Associer Bordeaux Métropole aux groupes d'échanges menés dans le cadre des programmes européens ;
- Contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables et en particulier des filières suivantes : bois énergie et géothermie ;
- Favoriser la création de projets d'énergies renouvelables thermiques et électriques sur le territoire.

2. Budget prévisionnel 2023

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de l'année 2023 s'élève à **137 000 €**, soit 11 % du budget prévisionnel de l'association.

En sa qualité de membre fondateur de l'association, Bordeaux Métropole est exonérée de cotisation. Bordeaux Métropole reste le premier financeur de l'ALEC.

Le montant de la subvention est similaire au montant accordé en 2022.

Le budget prévisionnel de l'ALEC pour 2023 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2023	Produits prévisionnels 2023
-------------------------------	-----------------------------

Achats	6 000€	Ventes de prestations de service	5 800 €
Services extérieurs	94 260 €	Subventions d'exploitation	1 167 250 €
Autres services extérieurs	60 900 €	Cotisations	55 000 €
Impôts et taxes	32 590 €	Autres produits et reprise sur amortissements et provisions	1 950 €
Charges personnel	754 000 €		
Autres charges / dotations aux amortissements	5 300 €		
TOTAL en HT	1 230 000 €	TOTAL en HT	1 230 000 €

Une convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine en 2023 est jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC,

VU la délibération métropolitaine N° 2021-343 du 9 juillet 2021 portant adoption de la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables,

VU la délibération métropolitaine N° 2022-176 du 25 mars 2022 relative à la stratégie de rénovation énergétique de l'habitat pour 2022-2026,

VU la délibération métropolitaine n°2022-539 du 30 septembre 2022 approuvant le Plan climat air énergie territorial

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat énergie, poursuivre son soutien aux activités de l'ALEC,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137 000 € pour l'année 2023 à l'Agence locale de l'énergie et du climat,

Article 2 : d'approuver la convention financière pour 2023 ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle de 137 000€ pour l'année 2023,

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : P0877O007, chapitre 65, article 65748, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame RAMI, Madame ANFRAY, Madame CURVALE, Monsieur TROUCHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	